

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE CHEZ TANTE ROSI LTEE	Numéro de permis 2017145	Date d'inspection Le 10 novembre 2020	
Nom de l'établissement Garderie chez Tante Rosi		Numéro de téléphone (506) 344-5655	
Adresse 5 chemin Gauvin Petite-Lamèque NB E8T 2M9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
• Lors de ma visite le ratio est respecté. • Discussion au sujet de l'annexe E, la garderie va la faire signé aux parents. • Le matériel et équipement sont de quantité suffisante pour tous les enfants. • Une programmation des activités planifiée et documentées est fait et tenue.

original signé par Sylvie Richardson	Le 10 novembre 2020
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	Date

original signé par Katy Benoit	Le 10 novembre 2020
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	Date